



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Première Session cantonale des jeunes : Deux jours pour exprimer ses idées

L'encouragement de la participation des enfants et des jeunes à la vie publique est ancré dans la Constitution vaudoise. Les 2 et 3 mai prochain, 100 jeunes de 14 à 20 ans provenant de tout le canton élaboreront puis débattront de leurs propositions sur des sujets de société qui les concernent : la formation, la mobilité, la participation politique et le rapport entre les générations. Les propositions adoptées à l'issue de cette première Session cantonale des jeunes seront remises au Bureau du Grand Conseil.

La participation des enfants et des jeunes à la vie publique est encouragée par la Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Celle-ci concrétise l'article 85 de la Constitution vaudoise selon laquelle « l'Etat et les communes préparent les enfants et les jeunes à la citoyenneté, en assurant leur formation civique, en favorisant diverses formes d'expériences participatives ». La Session cantonale des jeunes est une expérience participative ponctuelle de grande ampleur qui vise à susciter l'intérêt des jeunes pour la chose publique, en leur permettant de débattre et de faire des propositions dans des conditions proches de celles de l'organe législatif cantonal. Elle a notamment pour but de donner une image positive de la politique et d'offrir à des jeunes une expérience concrète de la participation à des processus politiques.

Le samedi 2 mai, les jeunes participant-e-s travailleront par groupe sur l'un des quatre thèmes choisis au préalable par des jeunes et des professionnels du milieu de la jeunesse : la mobilité, la formation et l'insertion professionnelle, la participation politique des jeunes et le rapport entre les générations. Des député-e-s ainsi que des experts viendront partager leurs connaissances et points de vue, mais ce sont bien les jeunes qui rédigeront leurs propres propositions en toute indépendance. Celles-ci seront ensuite débattues en plénière le dimanche 3 mai dans l'Aula du Palais de Rumine à Lausanne et les propositions retenues seront directement remises au Bureau du Grand Conseil.

Réunissant un grand nombre de jeunes sur un week-end, la Session cantonale se veut complémentaire au rôle de la Commission de jeunes nommée par le Conseil d'Etat pour un mandat de deux ans. La participation à la Session cantonale de jeunes est ouverte à tous les jeunes du canton âgés de 14 à 20 ans. Renseignements et inscriptions jusqu'au 8 avril sur le site www.cdjvaud.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mars 2015

Renseignements complémentaires:

SPJ, Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, 078 734 16 35, frederic.cerchia@vd.ch

Annexes : affiches, dépliant et bannières